

Le directeur,

La Rochelle, le **28 JUIN 2024**

**Compte-rendu  
du comité ressource en eau du 18 avril 2024**

*Liste des personnes présentes ou excusées en annexe.*

*Présentations disponibles sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime : <https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource/Les-comites-quantitatifs-de-l-eau/Comite-Ressource-en-Eau-du-18-avril-2024>*

Monsieur le Préfet ouvre la séance de ce premier comité ressource en eau de l'année et présente l'ordre du jour qui s'articule autour de 4 points :

- 1- Bilan de la gestion de l'étiage 2023
- 2- Point de situation hydrologique
- 3- Gestion conjoncturelle 2024
- 4- Échanges et questions diverses

Les points 1 et 2 font l'objet d'une présentation unique.

Ce premier comité ressource en eau de l'année 2024 a un double objectif, faire, d'une part, un retour succinct sur la gestion de l'étiage 2023 et un point sur la situation hydrologique actuelle et, d'autre part, préparer la gestion de la campagne 2024.

L'année 2023 a été marquée par une sécheresse atténuée par des pluies régulières n'ayant pas engendré de conflits d'usages marqués. L'étiage s'est prolongé en septembre et les mesures de restriction ont été maintenues jusqu'à fin octobre.

Toutefois, les épisodes pluvieux qui se sont succédés à partir de la mi-octobre ont permis de faire remonter les débits des cours d'eau et d'amorcer rapidement la recharge des nappes qui est satisfaisante à la fin d'hiver avec une recharge excédentaire des aquifères.

-----ooOOoo-----

## **1- Retour sur l'été 2023 et la situation hydrologique au 1<sup>er</sup> avril 2024**

### **1-1 Bilan météorologique : données Météo-France – présentation DDTM – Mme Jennifer BAZUS**

Le bilan pluviométrique entre janvier 2023 et avril 2024 sur le département met en évidence l'alternance de mois déficitaires (février, avril, mai, juillet, août 2023 et janvier 2024) et excédentaires (janvier, mars, juin 2023 et depuis septembre 2023). On note 24 jours consécutifs sans pluie significative du 23 septembre au 16 octobre 2023. Durant l'automne 2023 et l'hiver 2023-2024, les précipitations sont très abondantes avec un niveau record de 828 mm de précipitations du 18 octobre 2023 au 31 mars 2024. L'année 2023 se situe au 4<sup>ème</sup> rang des années les plus pluvieuses depuis 1959, après 1994, 1965 et 1966.

Le cumul des pluies de la saison d'été 2023, de juin à octobre est excédentaire de 39 % à l'échelle du département alors que la saison d'été 2022 était déficitaire de 30 %. La saison d'été se situe au 9<sup>ème</sup> rang des plus pluvieuses depuis 1959. L'excédent est de 40 % à 80 % sur la partie centrale, en Saintonge, au sud et de 10 à 40 % sur les secteurs les moins arrosés.

La saison de recharge de septembre 2023 à mars 2024 est excédentaire de 64 % à l'échelle du département avec un cumul moyen de 910 mm ; la normale saisonnière (période 1991-2020) est de 555 mm. Les 2 saisons précédentes étaient déficitaires de 5 et 33 %. C'est la 2<sup>ème</sup> saison la plus pluvieuse depuis 1959 après 2000/2001 avec 1005 mm.

Le bilan thermométrique de janvier 2023 à mars 2024 indique que seul le mois de juillet 2023 est plus frais de 0,2 °C que la normale de référence sur la période 1991-2020. Le mois de juin 2023, +3°C par rapport à la normale, est le 2<sup>ème</sup> mois de juin le plus chaud depuis 1959 après 2003. Août 2023 est marqué par une canicule du 18 au 24 août. En septembre 2023, 20 jours sur 30 ont des températures maximales supérieures à 26°C et un épisode très chaud, du 3 au 10, avec des maximales à 30°C.

L'indice d'humidité des sols, au cours du premier semestre 2023, reste souvent supérieur ou proche de la normale. Après un mois de juin arrosé, le déficit de pluie en juillet ramène les sols vers une humidité proche de la normale. En août, en lien avec des pluies hétérogènes et trop faibles associées à une période de canicule, l'assèchement des sols se poursuit. Les pluies de septembre permettent une hydratation temporaire avant la période de temps sec et chaud de fin septembre à mi-octobre, qui assèche à nouveau les sols. Les pluies abondantes depuis le 18 octobre réhydratent fortement les sols. L'indice atteint alors le record humide en novembre, décembre, fin février et au début d'avril 2024 pour se situer en moyenne au 10 avril 2024 au niveau des 10 années les plus années depuis 1959.

Pour le trimestre avril mai juin 2024, le scénario «plus chaud que la normale» est le plus probable, tandis qu'aucun scénario n'est privilégié pour les précipitations.

### **1-2 Situation des nappes souterraines : données BRGM – présentation DDTM – Mme Jennifer BAZUS**

La situation des nappes souterraines est illustrée par les données piézométriques. Le mois de février 2023, plus sec que le mois de janvier, a conduit à une baisse des niveaux sur plus de 45 % des piézomètres qui sont, pour la plupart, repartis à la hausse dès le mois de mars, plus pluvieux que la normale. Les mois d'avril et mai 2023 ont été moins pluvieux que la normale, ce qui a contribué à amorcer la vidange qui a débuté dès mai où la majorité des ouvrages est orientée à la baisse. Le mois de juin, plus pluvieux que la normale, a permis de limiter la vitesse de vidange des nappes. Les

mois de juillet et août sont moins pluvieux que la normale, avec une baisse des niveaux jusqu'à fin juillet. Les précipitations à partir de fin août ont permis une remontée des niveaux.

La période d'étiage de 2023, de mai à août, se situe parmi les années les plus sèches, légèrement en-dessous du milieu du classement, depuis le début des mesures en 1999. Néanmoins, l'étiage de l'année 2023 a été moins sévère qu'en 2022 (un des étiages historiques les plus sévères).

Les cumuls de précipitations de septembre 2023 à décembre 2023 ont permis une bonne recharge sur une grande partie des piézomètres dont plus de 50 % avaient des niveaux très hauts en novembre. Les mois de décembre 2023 et janvier 2024 moins excédentaires ont entraîné une diminution du remplissage des ouvrages. Toutefois, les pluies excédentaires de février et mars 2024 semblent avoir stabilisé les piézomètres sur des niveaux majoritairement hauts à très hauts. Au 31 mars 2024, 81 % des piézomètres du département sont à des niveaux moyens à moyennement hauts. Il s'agit du 4<sup>ème</sup> mois consécutif majoritairement supérieur à la moyenne.

L'état des eaux souterraines au 31 mars 2024 sur l'ensemble du département et sur les ouvrages du Bourdet, Prissé et Saint Hilaire, situés dans le département des Deux-Sèvres et indicateurs du bassin du Mignon-Courance, indique une évolution principalement orientée à la hausse.

La comparaison entre les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 du niveau de remplissage des piézomètres indique que le niveau de remplissage au mois de mars 2024 est le plus élevé des cinq dernières années.

### **1-3 État du réseau hydrographique superficiel : données DREAL – présentation DDTM – Mme Jennifer BAZUS**

Tout au long de l'année 2023, les débits de la Sèvre Niortaise à la Tiffardière sont restés proches de la médiane. Les pluies de fin octobre ont provoqué un net rebond des débits les plaçant au-dessus de la quinquennale humide. A ce jour, les débits restent supérieurs à la médiane.

Dès le mois de mai 2023, les débits de la Charente à Beillant s'éloignent de la médiane pour venir s'établir à la quinquennale sèche fin août. Depuis les pluies de fin octobre, la Charente retrouve des débits très élevés qui se situent encore au niveau de la quinquennale humide.

Les débits de la Seugne à la Lijardière s'éloignent rapidement de la médiane en mai et juin 2023 pour y revenir au cours des deux mois suivants. Fin septembre, début octobre, ils s'effondrent et atteignent la quinquennale sèche. Les pluies d'octobre permettent à la Seugne de retrouver des débits élevés qui sont toujours actuellement au niveau de la quinquennale humide.

Le Né à Salles d'Angles voit ses débits s'éloigner de la médiane à partir de mai et continuent de se rapprocher de la quinquennale sèche durant l'étiage. Courant août, les débits restent très faibles. Ce n'est qu'à l'arrivée des pluies d'octobre que le cours d'eau retrouve une situation favorable. A ce jour, les débits restent élevés avec des valeurs correspondant à la quinquennale sèche.

Les débits de la Boutonne à Moulin de Châtres oscillent tout au long de l'étiage entre la médiane et la quinquennale sèche. En octobre, ils fléchissent pour se situer au niveau de la quinquennale sèche. Grâce aux pluies de mi-octobre, la Boutonne se retrouve très rapidement dans une situation diamétralement opposée avec des débits supérieurs à la quinquennale humide. A ce jour, les débits restent proches de cette dernière.

Les débits de la Seudre à St André de Lidon se situent tout au long de l'étiage entre la médiane et la quinquennale sèche. A partir de la mi-octobre, à la faveur des pluies, les débits dépassent la quinquennale humide pour s'y trouver encore aujourd'hui.

Dans l'ensemble, les débits sont restés au-dessus des quinquennales sèches tout au long de l'étiage 2023, même si un net fléchissement est observé début octobre pour plusieurs d'entre eux. Les importantes précipitations de la fin de l'année entraînent une forte hausse des débits qui a pour conséquence le franchissement de la quinquennale humide. A ce jour, la situation des cours d'eau présentés est favorable avec des débits proches de la quinquennale humide.

#### **1-4 État des milieux aquatiques : données et présentation Office Français de la Biodiversité – Mme Elizabeth MARIDET**

Le dispositif de l'Observatoire National des Données sur les Etiages (ONDE) mis en place depuis 2012 permet aux agents de l'office français de la biodiversité (OFB) de recueillir des données d'observation visuelle sur l'état d'écoulement superficiel des cours d'eau notamment en période estivale en caractérisant 4 états d'écoulement :

- l'écoulement visible acceptable c'est à dire où les conditions hydrologiques sont favorables à la qualité de l'eau et aux écosystèmes aquatiques ;
- l'écoulement visible faible où le débit faible avec mise en difficulté des écosystèmes aquatiques ne garantit pas un bon fonctionnement biologique ;
- l'écoulement non visible ou rupture d'écoulement se présente car aucun courant n'est visible et il y a une dégradation majeure de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques ;
- l'assec où l'eau absente entraîne la disparition de la faune et de la flore aquatiques.

Dans le département, le suivi usuel mensuel est assuré sur 90 stations réparties sur 11 bassins versants. Si nécessaire, un suivi complémentaire est réalisé sur 30 stations.

En 2023, 9 campagnes usuelles ont été réalisées.

Ces campagnes ont un double objectif : d'une part, disposer de connaissances stables sur les étiages estivaux et l'évolution de l'état des milieux aquatiques et, d'autre part, aider à l'anticipation et à la gestion des situations de sécheresse.

L'indice ONDE caractérisant le nombre de stations avec un écoulement visible et celles avec un écoulement non visible montre, qu'en 2023, la campagne mensuelle avec la situation la plus défavorable s'est située au 25 août. 60 % des stations étaient fortement impactées.

L'année 2023 se situe au-dessus de la moyenne (2013-2022) des années les plus défavorables pour les milieux aquatiques pour les mois de mai à octobre, excepté le mois d'août 2023 qui, lui, est le plus défavorable de ces 10 dernières années.

Pour 2024, le protocole ONDE ne débutera qu'à partir du mois de mai. L'ensemble des stations présente, à ce jour, un écoulement acceptable. Un printemps favorable pour les milieux aquatiques peut être espéré, les nappes d'accompagnement des cours d'eau étant pleines. Néanmoins, l'expérience des années antérieures montre qu'en cas de déficit de pluviométrie au cours de l'été et de prélèvements importants, les diminutions de débits et les baisses de niveaux des cours d'eau peuvent être rapides. Une vigilance constante demeure donc nécessaire pour assurer la préservation de la vie dans les milieux aquatiques.

## **1-5 Bilan du suivi du linéaire d'écoulement : données et présentation Fédération de Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – Mme Marie ROUET**

Les campagnes de suivi de l'état hydraulique du linéaire hydrographique s'effectuent sur 1399 km de cours d'eau observés sur les bassins sensibles du département essentiellement situés sur les cours d'eau et affluents du Curé, de la Gères et de la Devise, de la Trézence, de la Boutonne, de la Charente, de l'Antenne, du Né, de la Seugne, de la Seudre, de la Livenne et du Lary.

La Fédération de Pêche présente la cartographie qui expose que, sur ces 1399 km, au 15 juin 2023, 272 km sont, soit en assec, soit en rupture d'écoulement, ce qui représente 19,4 % du réseau observé dont 17,2 % en assec. Le linéaire de cours d'eau en difficulté est légèrement supérieur à la moyenne (2010-2022).

## **1-6 Alimentation en eau potable : données et présentation ARS – M. Marc LAVOIX**

### **Ressources - Bilan quantitatif 2023**

Le cycle hydrologique 2022/2023 montre un déficit hydrologique global de l'ordre de 10 % marqué par une alternance de mois excédentaires novembre, janvier, mars, juin et septembre soit 5 mois sur 12 répartis uniformément sur l'année, permettant de pallier les périodes de sécheresse.

Les besoins en eau potable en Charente-Maritime sont de 120 000 à 150 000 m<sup>3</sup>/j hors période estivale et de 170 000 à 200 000 m<sup>3</sup>/j en période estivale (hors pointe). Concernant les eaux souterraines, globalement la disponibilité de la ressource en eau a été satisfaisante pour la production d'eau potable sur l'année 2023. Les eaux superficielles issues de 2 prises d'eau sur le fleuve Charente alimentent l'usine de Coulonge pour la CDA de la Rochelle (5 Mm<sup>3</sup>/an) et, via le canal de l'UNIMA, l'usine Lucien Grand pour le réseau littoral (13,2 Mm<sup>3</sup>/an). En 2023, aucune difficulté particulière en quantité et qualité n'a été observée pour la production d'eau potable sur les 2 usines.

Les conditions hydrogéologiques de l'année 2023 ainsi que les modes de gestion et de surveillance des ressources en eau potable et des unités de traitement, associés à une large interconnexion des réseaux ont permis de garantir la continuité de service sur la totalité du territoire départemental. Ainsi aucune rupture d'alimentation en eau en terme de quantité, ni de restriction de consommation liée à la qualité n'est survenue en 2023.

En 2023, la production d'eau potable concerne 86 captages en eaux souterraines, 2 ressources en eaux superficielles et des imports du département de la Vendée et totalise 52 291 150 m<sup>3</sup> répartis comme suit : 38 % soit 20 115 214 m<sup>3</sup> en eaux superficielles et 62 % en eaux souterraines soit 32 175 935 m<sup>3</sup>. Les imports du département de la Vendée représentent 1 867 265 m<sup>3</sup>.

Le volume produit en 2023 représente une baisse de 1,5 Mm<sup>3</sup> soit 3 % par rapport à 2022 et un volume similaire à 2021. Les volumes mensuels de juillet et août 2023 approchent les 5,5 millions de m<sup>3</sup>.

### **Perspectives 2024 - Ressources quantité**

Pour les eaux souterraines, depuis la mi-octobre, une recharge soutenue de l'ensemble des aquifères exploités pour l'eau potable est observée en domaine libre, semi-captif et captif. De nombreux captages montrent des niveaux piézométriques équivalents ou supérieurs aux plus hauts connus à cette période de l'année.

Concernant les eaux superficielles, les pluies conséquentes de fin 2023 et début 2024 ont engendré une forte augmentation des débits et des niveaux des rivières, provoquant des inondations dans plusieurs secteurs. Des dysfonctionnements, parfois importants, des réseaux collectifs d'assainissement et des réseaux de collecte des eaux pluviales ont également été observés. Sur le captage de Saujon, captage majeur du pays royannais, le niveau en ce début 2024 est très élevé. Le captage de la source de Lucérat à Saintes, ressource souterraine la plus productive de la Charente-Maritime, est également au mois d'avril à un niveau très élevé.

### **Perspectives 2024 - Ressources qualité**

Les fortes pluies en intensité et en durée ont un impact négatif sur la qualité des eaux brutes, provoquant, d'une part, une hausse des teneurs en nitrates et/ou en pesticides dans les nappes libres à semi-captives et dans les rivières et, d'autre part, des pics de turbidité sur les ressources karstiques.

La dégradation de la qualité de l'eau conduit à ajuster les prélèvements entre les ressources interconnectées, en modérant les prélèvements sur les captages vulnérables et en augmentant la production sur les ressources de meilleure qualité, sur les nappes captives notamment.

L'analyse du métabolite R471811 du Chlorothalonil dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), depuis juillet 2023, révèle sa présence dans de nombreuses ressources. Des non-conformités de l'eau traitée sont observées dans environ 60 % des réseaux de distribution. Ces résultats confirment les données nationales de la campagne exploratoire de l'ANSES 2020-2022 sur l'étendue de la contamination des EDCH par ce métabolite. Des investigations sont en cours afin de mieux caractériser les situations de non conformité et d'établir des mesures correctives pérennes à mettre en œuvre. L'ARS assure un suivi rapproché de ces situations. La présence de ce métabolite dans les ressources, a nécessité la fermeture de plusieurs captages fortement contaminés conduisant à des tensions d'approvisionnement en eau, en particulier sur la CDA de la Rochelle, qu'il conviendra de résoudre avant la saison estivale de 2024. La présence de ce métabolite peut impacter durablement la disponibilité de la ressource en eau dans certains secteurs, notamment lors de la réduction des prélèvements et de l'ajustement des proportions de mélange des eaux.

Il doit être maintenu une vigilance renforcée sur la production d'eau potable pour, d'une part, surveiller l'évolution de la qualité de l'eau des ressources souterraines avec la nécessité de conserver un potentiel de dilution par les nappes captives et, d'autre part, suivre l'évolution du débit du fleuve Charente en soutien d'étiage pendant la période estivale et, enfin, assurer l'efficacité des unités de traitement des eaux usées.

Un autre point de vigilance en 2024 consiste à poursuivre l'accompagnement des producteurs d'eau potable dans les opérations de renforcement et de sécurisation des systèmes de production-distribution, à court et moyen terme.

### **Interventions et remarques sur la présentation**

M. le Préfet donne la parole aux producteurs d'eau potable.

Mme SANDNER (CDA LA ROCHELLE) indique qu'il est envisagé d'ouvrir des captages au début du mois de juin avec pour objectif de rester en dessous de la valeur sanitaire.

M. MINOT (EAU 17) précise qu'en terme de concentration en nitrates, la fin du réessuyage est attendue avec impatience.

## **1-7 Milieu marin : données IFREMER – présentation DDTM – M. Yann FONTAINE**

L'origine de l'eau douce dans les pertuis charentais (fleuves internes aux pertuis charentais : Lay, Sèvre niortaise, Charente, Seudre et les grands fleuves de la façade atlantique : Loire et Gironde) est rappelée. La situation des stations de mesures de la salinité des pertuis charentais est présentée. La salinité, suivie depuis des années, constitue un indicateur illustrant le gradient terre-mer entre l'eau douce de l'amont des fleuves et les eaux de l'Atlantique Nord.

Depuis le suivi en 1995, 2023 constitue la cinquième année la plus élevée en niveau médian de salinité, 2022 étant la quatrième, pour les 3 stations de mesure situées dans les 3 pertuis.

Pour les 3 stations de mesures, les niveaux de salinité ont des valeurs normales de janvier à octobre 2023 avec, selon les stations, des valeurs frôlant le niveau « élevée » de mai à septembre. A partir de novembre, les salinités se montrent « basses » voire exceptionnellement basses comparables aux niveaux observés en 2000, année la plus basse. L'été a été marqué par un épisode de dessalure particulièrement intense et exceptionnel en juillet puis, l'automne a connu un autre épisode de dessalure exceptionnel en novembre et durable car se poursuivant en décembre.

Dans la continuité de 2023, l'hiver 2024 est marqué par des salinités exceptionnellement basses illustrant d'importants apports en eau douce.

### **Intervention et remarque sur la présentation**

M. MORANDEAU (président du Comité Régional Conchylicole) précise que pour la Seudre, les niveaux de salinité sont particulièrement bas.

## **1-8 Éléments de gestion des ouvrages sur le fleuve Charente : données et présentation Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente – M. Romain OZOG**

En 2023, le soutien d'étiage par les barrages de Lavaud et Mas-Chaband a démarré le 20 juin avec un stock de 20 Mm<sup>3</sup>, soit un déficit, par rapport à 2022, de 1 million de m<sup>3</sup> sur la totalité des deux retenues. En revanche, en 2022, les lâchers de barrages avaient commencé le 15 mai, d'où un étiage 2023 moins précoce. Compte-tenu de la sécheresse observée fin septembre et début octobre, une augmentation exceptionnelle des lâchers a eu lieu début octobre à 1,7 m<sup>3</sup>/s à une période de l'année où il est procédé habituellement à la fermeture progressive des barrages. Au 19 octobre, le niveau le plus bas a été atteint sur les barrages avec 8,4 % de remplissage à savoir 1,77 Mm<sup>3</sup> soit le déstockage maximum, avec une vidange partielle de la retenue de la Guerlie. Fin octobre, la situation était tendue sur la retenue de Lavaud puisque le niveau se situait sous le haut de la prise d'eau. La pluviométrie importante observée les jours suivants a permis d'éviter une situation de crise qui aurait engendré de nombreux assecs sur l'amont de la Charente.

Au 12 avril 2024, le stock des barrages représentent 20,9 Mm<sup>3</sup> soit 99,6 % de remplissage. Des travaux sont en cours sur le barrage de Mas-Chaban et nécessitent de maintenir un niveau d'eau en dessous de la surverse. L'opération devrait être terminée fin avril si les conditions climatiques le permettent ; du retard ayant été pris pour cause de crue.

Le remplissage de 2023 est le deuxième remplissage le plus rapide depuis 2000.

En ce début d'avril 2024, la nappe d'accompagnement de la Charente à Ruffec se situe à un niveau très haut et le Karst de la Rochefoucault est à des niveaux hauts jamais atteints.

## **2- Bilan de la gestion d'étiage 2023 :**

### **2-1 Volumes autorisés et consommés en 2023** données et présentation DDTM17 – Mme Jennifer BAZUS

Le bilan des volumes autorisés et consommés en 2023 est présenté par périmètre d'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC). Pour l'EPMP, le volume consommé sur le département de la Charente-Maritime en 2023 est de 7 299 201 m<sup>3</sup> soit 63 % du volume autorisé avec respectivement sur le bassin du Curé Sèvre Niortaise 5,4 Mm<sup>3</sup> soit 68 % du volume autorisé et sur le bassin du Mignon 1,8 Mm<sup>3</sup> soit 52 % du volume autorisé. Sur l'OUGC Saintonge, le volume consommé en Charente-Maritime est de 32,4 Mm<sup>3</sup> représentant 62 % du volume autorisé à l'échelle du bassin. Sur l'OUGC Cogesteau, pour le département, le volume consommé est de 33 933 m<sup>3</sup> soit 29 % du volume autorisé. Sur l'OUGC Dordogne, le volume consommé est 37 054 m<sup>3</sup> représentant 10 % du volume autorisé avec un taux de consommation respectif de 7 % sur le bassin de la Dronne aval et 17 % sur le bassin de l'Isle bassin aval. Sur les secteurs hors zones de répartition des eaux, à savoir les îles d'Oléron et Ré et le bassin de la Livenne amont, le volume total consommé est de 52 817 m<sup>3</sup> soit 28 % du volume total autorisé pour 17 irrigants. Sur l'ensemble du département, le volume consommé en 2023 (non consolidé) est de 38,9 Mm<sup>3</sup> représentant 62 % du volume autorisé.

L'évolution des volumes consommés pour l'irrigation agricole sur le département est globalement stable depuis 3 ans.

### **2-2 Gestion conjoncturelle 2023** données et présentation DDTM17 – Mme Christine BAROUX

La recharge hivernale des nappes a été lente en l'absence de pluie significative à l'automne et au début de l'hiver. Seuls les mois de janvier et mars ont été excédentaires ce qui laissait présager une gestion conjoncturelle difficile. Cependant, la pluviométrie enregistrée au mois de mars a été très bénéfique pour les milieux et la recharge des réservoirs, tout en permettant d'améliorer la situation hydrologique, préoccupante à la fin février. Au printemps, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai, aucune mesure de restriction n'a été déclenchée. Sur la période estivale, du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre, la pluviométrie régulière sous forme orageuse, au mois de juin, a permis de retarder l'atteinte des premiers niveaux de restrictions. Mi-juillet, l'absence de pluviométrie, associée à des températures élevées, a engendré des besoins plus forts en eau (agriculture et eau potable) et des baisses de niveaux et des franchissements réguliers. Plusieurs bassins franchissent le niveau de crise au 12 août et le DCR (debit de crise du SDAGE) sera atteint sur plusieurs bassins sur la dernière quinzaine d'août.

La situation hydrologique s'est inversée très rapidement autour du 20 octobre 2023 en passant d'un niveau de crise avec un étiage qui s'est prolongé, à un niveau au-dessus de la normale suite à la pluviométrie conséquente.

Sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2023, 50 arrêtés de restrictions ont été pris dont 6 sur le périmètre de l'EPMP, 31 sur les OUGC Saintonge et Cogesteau et 13 sur l'OUGC Dordogne. Une présentation des arrêtés par OUGC est exposée.

Une seule cellule de vigilance a été déclenchée qui s'est déroulé le 19 juillet 2023 dans un contexte de situation hydrologique légèrement en-dessous de la moyenne mais meilleure que l'année dernière à la même date.

### **2-3 Cultures dérogatoires 2023** données et présentation DDTM17 – Mme Jennifer BAZUS

L'évolution des surfaces de cultures dérogatoires par bassin de gestion sur 3 ans est présentée. Il est fait état d'une baisse sensible sur la majorité des bassins en 2023.

## **2-4 Campagne de contrôle 2023 données et présentation DDTM17 – Mme Jennifer BAZUS**

Les contrôles administratifs effectués par la DDTM ont constitué en l'analyse de 100 % des index en fin de campagne d'irrigation (contrôle du respect des transmissions d'index, des volumes autorisés et des mesures de restrictions). Pour le non-retour d'index, un rappel est effectué puis, en l'absence de réponse, un rapport de manquement administratif est réalisé puis, le cas échéant, un arrêté de mise en demeure et des amendes administratives.

Les contrôles bureau ont représenté 133 h/j, 104 rapports de manquement et 26 mises en demeure.

La campagne de contrôle terrain s'est déroulée en coordination entre agents assermentés de l'OFB et de la DDTM et a visé le respect des mesures de restrictions, le contrôle des compteurs et des ouvrages de prélèvements essentiellement sur les bassins en situation de crise. Une centaine de contrôles d'ouvrages de prélèvements a été réalisée.

Les contrôles terrain ont représenté 244 h/j, 6 procès-verbaux judiciaires, 1 procédure administrative et 2 procès-verbaux de rappel à la réglementation.

### **Interventions et remarques sur la présentation**

M. QUESSON (président de l'association des maires) s'étonne de la présence du tabac en culture dérogatoire.

M. BITEAU (SOS Rivières) interroge sur l'augmentation des volumes autorisés en 2023. M. FONTAINE (DDTM) répond que cela est dû au fait de la première année d'application de l'AUP en 2023 et que, précédemment, on était dans un contexte d'application d'un jugement du tribunal administratif qui plafonnait les volumes.

M. AGAT (AQUANIDE) indique que, sur les bassins déficitaires, les irrigants sont limités du fait de solutions non mises en place.

Mme BOMARE (NE17) souhaite connaître les dossiers de demandes de dérogations qui ont été refusés.

Jennifer BAZUS (DDTM17) répond qu'il n'y a pas eu de refus en 2023 et précise qu'il existe 2 types de demandes de dérogations, celles des cultures dérogatoires (cf ACI) et les dérogations spécifiques qui n'ont fait l'objet d'aucune demande en 2023.

## **2-5 Point sur les cultures et évolutions des surfaces irriguées et des volumes attribués**

Présentation à 2 voix de OUGC SAINTONGE – données et présentation OUGC – M. Valentin POMMIER et de l'EPMP – données EPMP et présentation Chambre d'Agriculture – M. Alexis GROSEILLER

Sur l'OUGC Saintonge, la campagne 2023 a connu pour le maïs irrigué un très bon développement grâce à une pluviométrie favorable en juin et juillet avec des rendements de 120 à 160 q/ha soit une différence de plus de 30 q/ha par rapport au maïs sec (non irrigué) et hors marais. Le tournesol irrigué a connu une année moyenne avec un rendement de 25 à 35 q/ha soit plus de 5 q/ha par rapport au non irrigué. Le blé et l'orge ont subi une année moyenne avec un rendement de 60 à 70 q/ha que ce soit en culture irriguée ou non irriguée.

Sur l'EPMP, les cultures d'hiver et de printemps, notamment le blé tendre, le blé dur et les orges, ont connu des rendements supérieurs aux moyennes de 2021. En revanche, le colza et les pois ont subi des rendements respectivement inférieurs et légèrement inférieurs à ceux de 2021.

Sur l'OUGC Saintonge, les assolements irrigués en 2023 portent pour 49 % sur du maïs grain, 13 % en blé tendre, 8 % en tournesol et 7 % en blé dur. Les surfaces irriguées en maïs (hors ensilage), en blé dur, en maraîchage, en fourrages, en semences de maïs et en melons ont vu leurs surfaces diminuer tandis que l'orge, le blé tendre, les protéagineux, le tournesol et le soja ont vu leurs surfaces augmenter.

Pour l'EPMP, sur le bassin du Curé, les assolements irrigués en 2023 portent notamment pour 29 % sur du maïs grain, 21 % en blé tendre, 14 % en blé dur, 8 % en orge et 6 % en tournesol. Le prévisionnel d'assolement en surfaces irriguées sur le bassin du Curé donne, pour les pourcentages les plus importants, 21 % en blé tendre, 19 % en maïs grain, 13 % en blé dur, 11 % en tournesol et 9 % en orge. Le prévisionnel des surfaces irriguées est établi à partir de données transmises en novembre. Il a donc pu subir des modifications compte-tenu des précipitations au cours de l'hiver et du printemps. Il est noté une évolution positive de plus 400 ha pour 2024. Le prévisionnel indique une baisse des surfaces en maïs grain, blé dur, colza, maraîchage, fleurs et plantes ornementales. Pour les autres, l'évolution est à la hausse.

L'état d'avancement des cultures présente pour le colza d'hiver un développement satisfaisant. S'agissant des orges, blés d'hiver et de printemps, le développement est hétérogène en fonction des dates de semis. Il faut également noter des rattrapages des semis tardifs dus à une bonne pluviométrie et à la douceur de l'hiver. En cas de sécheresse, les conséquences seraient toutefois importantes du fait d'un enracinement très faible. Pour les pois de printemps dont les semis sont réalisés de mi-janvier à mi-mars, une pression de chardons et de pucerons est constatée et le stade d'avancement apparaît comme légèrement en retard. Pour les semis à venir des maïs et tournesol, les conditions actuelles sont favorables, uniquement pour les sols ressuyés et propres. Une augmentation des assolements irrigués est attendue (transfert de blé vers maïs, tournesols et orges de printemps). Elle est estimée à 30-35 %.

### **Gestion structurelle 2024**

L'OUGC Saintonge présente les règles générales du plan annuel de répartition qui indique que les règles d'attribution protègent les petits volumes ; un volume plancher est instauré de 10 à 20 000 m<sup>3</sup> selon le bassin de gestion. Les irrigants sans consommation depuis 5 ans sont retirés. Une révision des volumes de référence des irrigants est opérée pour ceux consommant peu au regard de leur volume attribué. L'orientation technico-économique de l'exploitation (OTEX) est prise en compte, d'une part, pour les maraîchers, arboriculteurs et pépiniéristes sur les cultures à valeur ajoutée et, d'autre part, pour les éleveurs et les céréaliers, des volumes plafonds différents sont appliqués par bassin.

12 nouvelles demandes de non-irrigants dont la plupart sont satisfaites concernent du maraîchage, des cultures arboricoles et des éleveurs pour une autonomie fourragère.

Le protocole de gestion intègre des mesures complémentaires lors des arrêtés de restrictions et la télédéclaration des index sur les bassins de la Boutonne et de Gères-Deville. Le portage de l'OUGC Saintonge est en cours de transfert de la Chambre régionale d'agriculture vers la Chambre interdépartementale d'agriculture Charente-Maritime – Deux-Sèvres.

Concernant l'EPMP, des règles d'attribution spécifiques sont envisagées pour 2024. Sur le bassin du Curé, une baisse structurelle de 100 000 m<sup>3</sup> des volumes printemps-été est instaurée. Les volumes inférieurs à 30 000 m<sup>3</sup> sont protégés. Il n'est pas prévu de baisse pour les structures ayant eu une diminution supplémentaire en 2023. Une baisse des volumes est appliquée à tous les irrigants restants à hauteur de 1,47 %. Du volume dit « précaire » à savoir du volume récupéré qui peut être

redistribué, est attribué en priorité aux structures sans pénalités mais pas aux structures n'ayant pas ou très peu consommé ces dernières années.

### **3 – Gestion conjoncturelle 2024 données et présentation DDTM17 – Mme Jennifer BAZUS**

Un point réglementaire est présenté. Le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse est venu déployer tout un arsenal réglementaire. Un guide circulaire sécheresse a été publié en juin 2021 et révisé en mai 2023.

L'organisation du dispositif de gestion de la sécheresse s'articule depuis 2021 selon trois échelles de gouvernance et trois types d'actes administratifs : les arrêtés d'orientation de niveau bassin, les arrêtés cadres départementaux ou inter-départementaux et les arrêtés départementaux de restriction temporaire des usages de l'eau.

Le département est concerné par deux arrêtés d'orientation de bassin (AOB) signés le 02 juillet 2021 pour le bassin Adour Garonne et le 28 janvier 2022 pour Loire Bretagne. L'AOB Adour Garonne a été actualisé en mars puis juillet 2023 et l'AOB Loire Bretagne est en cours d'actualisation.

Ces arrêtés précisent l'organisation de la gouvernance, définissent les orientations communes au bassin pour la gestion de la sécheresse notamment pour la délimitation des zones d'alerte, assurent une harmonisation des conditions de déclenchement et de levée des mesures de restriction, des mesures de suspension provisoire des usages en fonction des niveaux de gravité. Enfin, ils définissent un socle de prescriptions minimales à intégrer dans les arrêtés cadres.

#### **Arrêté cadre interdépartemental Charente Seudre et fleuves côtiers de Gironde**

Le projet d'arrêté modificatif de l'arrêté cadre interdépartemental Charente a été soumis à la consultation du public entre le 15 mars et le 5 avril 2024. Une information aux membres du comité ressource en eau de la Charente-Maritime a été réalisée par mail du 18 mars 2024.

Quelques modifications sont proposées dont les suivantes :

- il est proposé de ne plus appliquer les taux hebdomadaires de restriction de volumes aux petits irrigants dont les volumes autorisés estivaux globaux sur une même zone d'alerte, sont inférieurs à 5 000 m<sup>3</sup> ;
- pour les irrigants dont les volumes autorisés estivaux globaux sur une même zone d'alerte sont compris entre 5 000 et 20 000 m<sup>3</sup>, il est proposé de pouvoir mettre en œuvre des mesures particulières telles que des restrictions horaires et des jours d'interdiction d'irrigation plutôt que des restrictions de volumes.

#### **Arrêté cadre hors Zone de Répartition des Eaux**

Les arrêtés d'orientation de bassin exigent que l'ensemble des bassins versants doivent être couverts intégralement par des arrêtés cadres, interdépartementaux ou départementaux.

Ainsi, un projet d'arrêté est soumis à la consultation du public pour les zones non couvertes jusqu'alors par un arrêté cadre. L'élaboration d'un arrêté cadre départemental à l'échelle du bassin versant de la Livenne et des îles de Ré et d'Oléron s'inscrit dans ce cadre. Il est soumis à consultation du public depuis le 17 avril jusqu'au 8 mai 2024. En l'absence de point de référence pour le moment, les éléments d'appréciation du déclenchement des mesures de restriction pourront s'appuyer sur le réseau ONDE, les relevés de la Fédération de Pêche et ceux des syndicats de rivières.

#### **Arrêté cadre interdépartemental du sous-bassin Dordogne**

Pour tenir compte du retour d'expérience de l'étiage 2023, l'arrêté cadre interdépartemental du sous-bassin Dordogne est en cours de modification.

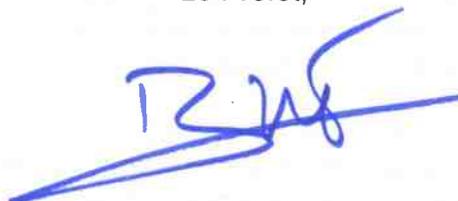
Un point d'information est apporté sur le site VigiEau (<https://vigieau.gouv.fr>) qui évolue. VigiEau affiche directement les restrictions d'usage de l'eau à l'adresse saisie par un usager. Des fonctionnalités permettent d'informer l'ensemble des usagers professionnels et les particuliers,

d'afficher des cartes sur l'état des eaux souterraines et superficielles et d'alerter par mail l'utilisateur d'un changement de niveau de gravité le concernant. Il intégrera tous les usages.

#### **4- Échanges et questions diverses**

L'ensemble des échanges ayant eu lieu à la suite des présentations, M. le Préfet remercie les participants et clôt la séance à 16h50.

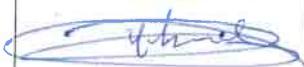
Le Préfet,

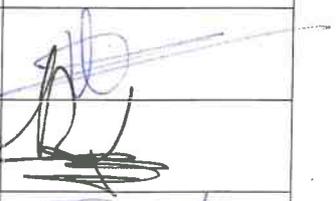
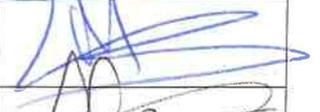


**Brice BLONDEL**

18 avril\_2024

## Feuille d'émargement

ORGANISMES	Nom, prénom	SIGNATURE
Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime	Bruce BLONDEL	
Préfecture DSEC	Fabienne DESSERT	
Préfecture SDPF (SDP Fluvial)		
Préfète de Région (SGAR)		
Agence de l'Eau - Adour Garonne	excusée	
Agence de l'Eau - Loire Bretagne	excusée	
BRGM	excusée	
A.R.S.	LAVOIX Marc	
DDT 16	excusée	
DDTM 17	N. Xavier AERTS, Directeur N. Jérôme LAFON, Directeur-adjoint N. Yann FONTAINE, Nmes Jennifer BAËUS, Christine BARDOUX (EBDD)	
DDT 79	excusée	
DRAAF NA	excusée	
DREAL NA	excusée	
EPMP (Etablissement Public Marais Poitevin)	excusée	
Groupeement de Gendarmerie de la Charente-Maritime	Capitaine Hervé ARCELIN	
IFREMER	DEBORDE Jonathan	
Météo France	excusée	
OFB	MARIDET Elisabeth	
M le conseiller département CD17	excusée	
Conseil Départemental (Service GEMA)	Hodie LIBAUD	
Conseil Régional		

ORGANISMES	Nom, prénom	SIGNATURE
Association des Maires	QUÉSSON SACKY	
CDA La Rochelle	SANDUER Antoine	
CLE du SAGE Boutonne/SYMO		
CLE du SAGE Charente	Président de la CLE : excuse	
CLE du SAGE Seudre		
CLE du SAGE Sèvre-Niortaise – Marais Poitevin		
EPTB du Fleuve Charente	OZOL Romain	
SYRES		
AQUANIDE	Agnt Alexandre	
Chambre d'Agriculture Charente-Maritime	Alexis GROSEILLER BAUDRY Ewann BESSON Brie	
Chambre Régionale d'Agriculture en tant qu'OUGC désigné	CHABOISSEAU Fabien POMMERIE Valentin	
Confédération Paysanne		
Coordination Rurale		
FDSEA 17	RIBREAU Pascal	
J.A. 17		
Comité Régional Conchylicole Charente-Maritime	MORANDEAU Philippe	
Eau 17	MINT DENIS GOUJON Richard	
FD Chasseurs	BOURNEL Caroline	
Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique	ROUET Flavie	
Nature Environnement 17	PICAUD Patrick - excuse BOMARE MARIE	
S.O.S. Rivières	BITEAU Pascal DEFARCE Jean	
UNIMA	CHASTAIN G Christophe	
Union Fédérale des Consommateurs Que choisir		